



*A partir du 1er janvier 2019 et pour la rentrée scolaire 2019—2020 Les inscriptions au transport scolaire seront réalisées auprès du Grand REIMS. Les modalités d'inscription sont identiques à celles des années précédentes :*

*Elles sont réalisables :*

- ♦ *Via des formulaires papiers,*
- ♦ *Directement dans les locaux du Grand Reims, 1 Place Max Rousseau 51100 REIMS sur rendez-vous,*
- ♦ *Par internet, sachant que le site internet change à partir du 1er janvier 2019 : [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr).*



*A partir du 1er janvier, les élèves de primaire n'auront donc plus de carte scolaire de transport, les parents recevront un courrier d'acceptation directement à leur domicile.*

*Les élèves du secondaire récupéraient leur carte de transport en début d'année dans leur établissement scolaire. A partir du 1er janvier 2019, ils la recevront directement à leur domicile.*

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019**

**DU 17 JANVIER AU 16 FEVRIER 2019**



**CAMPAGNE NATIONALE DE PREVENTION CONTRE LE MONOXYDE DE CARBONE** pour de amples renseignements voici les adresses des sites internet :

<http://www.interieur.gouv.fr>, [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr),



Jonchery  
sur  
Vesle



**INFOS MUNICIPALES**

**DÉCEMBRE 2018**

**LE MOT DU MAIRE**



Les Fêtes de fin d'année approchent. A toutes et à tous Joyeuses et Heureuses Fêtes en famille, entre amis. Que ces moments soient propices au dialogue et à la sérénité.

Quelques rappels :

- ♦ La période est favorable aux rodeurs en tout genre. Il est donc indispensable de veiller à la sécurité des maisons.
- ♦ Les festivités doivent toujours tenir compte de la liberté des voisins. Calme et courtoisie sont nécessaires.
- ♦ Les nuisances diverses, bruits, tondeuses ou engins électriques sont réglementés. Chiens en promenade merci d'en assurer le nettoyage. En cas de neige ou verglas, les trottoirs sont de la responsabilité des riverains.
- ♦ L'année civile se termine. Les illuminations sont posées, le village est accueillant.
- ♦ Le rond point d'entrée prend forme, il a pour but de mettre la commune en valeur.
- ♦ La piste piétonne et cyclable est éclairée par du solaire.
- ♦ Le fleurissement d'hiver est réalisé, merci aux bénévoles et aux employés, ainsi que pour les décorations de Noël.
- ♦ Les activités offertes sont nombreuses : après le marché de Noël, toujours un beau succès, le téléthon, la vente de jacinthes, l'arbre de Noël, et les nombreuses animations de la médiathèque.
- ♦ Comme vous pouvez le constater dans le Vivre à Jonchery, le Conseil Municipal des jeunes a regroupé près de 60 personnes pour ses activités. Un grand Bravo.
- ♦ Nous ne pouvons que nous féliciter des engagements des jeunes et des moins jeunes dans la vie de notre village.
- ♦ Egalement la commune s'est dotée du nouveau PLU qui rentre en application avec ces contraintes, zones de protection, mais aussi avec plus de précision et de rigueur dans l'évolution de notre urbanisme.

Bonnes Fêtes de fin d'année.

Le Maire





## EXTRAITS

DU

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2018

Présents : 14 Excusés : 3

Pouvoirs : 3

#### N°43-2018

#### **Rapport d'activité 2017 de la Communauté Urbaine du Grand Reims information au conseil municipal**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- De prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activité 2017 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

#### N°44-2018

#### **Convention service commun.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que la proposition de service commun permet la mutualisation de moyens entre les Communauté de Communes et plusieurs de ses communes membres,

Vu la convention transmise.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- d'approuver l'adhésion de la commune au service commun avec la communautés urbaine du Grand Reims,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions pour service commun,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et financières.

#### N°45-2018

#### **Cession d'une parcelle AD 125 située sur la commune**

Le Conseil Municipal,

Vu l'évaluation des domaines,

Vu les discussions évoquées avec le futur propriétaire.

Etant donné le rapport de Monsieur le Maire sur la situation des terrains avoisinants et vu la situation de ceux-ci,

#### **Monsieur le Maire propose :**

- la cession de la parcelle AD 125 en friche, inconstructible et abandonnée au prix total de 1000€,
  - de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire notamment devant le notaire et y compris les indemnités du locataire.
- Les différents frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le **conseil décide à l'unanimité des membres présents :**

la proposition de Monsieur le Maire, autorise et charge Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

#### N°46-2018

#### **Cession véhicule suite à succession**

Le Conseil Municipal,

Considérant la succession d'Armande TANGUY

Considérant la valeur du véhicule 106 PEUGEOT de 1996,

Considérant les accords des parties vendeur et acheteur,

Monsieur le Maire expose l'accord pour un prix net de 250€ évoqué lors du dernier conseil de septembre,

Après en avoir délibéré, le **conseil décide à l'unanimité** des membres présents

La vente du bien communal pour 250 €,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la cession du véhicule,

Dit que la recette en résultant sera versée au budget municipal,

Autorise et charge Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

#### N°47-2018

#### **Cession immobilière suite à la succession de Mme Tanguy Armande**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération municipale n°47-2017,

Considérant la parcelle AD 163 avec la maison 60.20m<sup>2</sup> en zone constructible avec un terrain de 1144m<sup>2</sup>,

Considérant qu'il est nécessaire de vendre ce bien et de faire de la publicité,

Vu l'agence immobilière sur la commune,

Vu le fait que 5 acheteurs habitant la commune n'ont pas donné suite.

Après en avoir délibéré, le conseil **décide à l'unanimité des membres présents :**

La vente de la parcelle AD 163,

Décide que l'acte relatif à cette opération sera dressé en l'étude de Maître Hourdeaux, 133 Avenue de Laon, 51721 REIMS CEDEX (et son antenne sur la commune) et le charge de toutes les formalités à accomplir,

Consent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mandater toutes les expertises immobilières ou diagnostics nécessaires à la charge de la commune lors d'une vente,

Autorise et charge Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession, notamment les compromis de vente et acte de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil **décide à l'unanimité des membres présents :**

la proposition de Monsieur le Maire, autorise et charge Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

#### N°48-2018

#### **Décisions modificatives budgétaires**

Le Conseil Municipal,

Vu les différentes factures et devis présentés à l'assemblée,

Vu à mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents :

Suite au changement du chauffe-eau électrique du multi-accueil : la décision modificative n°4 : pour l'investissement

Crédit à ouvrir : Maison Multi-accueil pour 700 €,

Crédit à réduire : Atelier communal pour 700 €,

Suite au remboursement de l'acompte de la Salle polyvalente, suite à la délibération 42-2018 : la décision modificative n°5 pour le fonctionnement :

Crédit à ouvrir : pour 220 €

Crédit à réduire : pour 220 €

Suite aux différents travaux de la MSAP (électricité, peinture, reconstruction...): la décision modificative n°6 pour l'investissement :

Crédit à ouvrir : Maison de service public : 10 000 €,

Crédit à réduire : Atelier communal : 10 000 €.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus,

Donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil **décide par 16 voix pour et une abstention des membres présents :**

#### N°49-2018

#### **Création d'emploi d'agent recenseur et rémunération**

Vu le tableau des emplois de la commune,

Vu le recensement de la commune du 15 janvier au 15 février 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil **décide par 16 voix pour et une abstention des membres présents :**

La création de 4 emplois contractuels à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les agents recenseurs seront payés suivant l'indemnité forfaitaires à 1 246 € brut auquel s'ajoute le supplément familial de traitement si nécessaire

Le coordonnateur pourra être rémunéré par des heures supplémentaires et/ou par un régime indemnitaire,

Donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### Informations diverses :

#### **Monsieur Le Maire :**

La fibre optique devrait être installée sur le domaine public fin 2019 (il s'agit d'une information écrite), l'opérateur décidera ensuite de l'éventuelle prise en charge du branchement ou d'un abonnement. L'entreprise PROEF recense les domiciles sur la Commune pour les branchements.

La MSAP fera l'objet d'une dotation supplémentaire, les travaux avancent, lundi prochain il devrait rester seulement les travaux d'aménagements. Madame Cerveaux voudrait une ouverture rapide.

Monsieur le Maire présente par un diaporama un bâtiment qui pourrait évoluer en atelier communal, il visitera prochainement celui-ci en réfléchissant sur les différents branchements et l'accès PMR et avec l'éventualité de compléter par des constructions modulaires (douches, vestiaires).

ALK Abello commencent les travaux d'eaux pluviales de l'Allée Jean Moulin dès lundi prochain.

**Travaux actuels :** le logo sur le giratoire de l'entrée du village ne sera pas translucide mais blanc cassé, le conseil demande que celui-ci soit un peu moins imposant que la simulation.

Le conseil s'oriente vers le blanc pour les peintures de la salle du conseil.

#### **Quelques dates :**

Téléthon dès ce week-end et surtout le week-end du 8 et 9 décembre 2018

Arbre de Noël le 12 décembre 2018

Les vœux de la commune auront lieu le 16 janvier 2019,

**Madame Jung, adjointe :** La commission environnement a fini les plantations d'hiver, les **décorations de fêtes de fin d'année** commenceront semaine prochaine et surtout le 04 décembre prochain. Le troc plantes sera renouvelé en juin 2019.

Le CCAS distribue les chocolats dès le 12 décembre prochain, repas le 27 janvier 2019.

La médiathèque évolue avec son portail internet qui regroupe les informations, le catalogue en ligne, les animations et le compte lecteur remplace le blog... <http://jonchery-pom.c3rb.org/>

Les différentes médiathèques du secteur se concertent pour les animations et les activités (Fismes, Courlandon).

**Madame Cerveaux, adjointe :** Le conseil municipal jeunes composé de 8 jeunes actifs participe vivement aux activités suivantes : 11 novembre, Boom, Téléthon : bourse aux jouets...

Le CCAS distribue les chocolats dès le 12 décembre prochain, repas le 27 janvier 2019.

